

États-Unis, l'Union soviétique et un nombre suffisant d'autres États pour que le Traité entre en vigueur.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Sharp: Cette convention couronne plus de cinq années de négociations dans lesquelles le Canada a joué un rôle important. Le Canada, qui a ratifié le Traité le 8 janvier 1969, a été de fait la première nation techniquement capable de produire des armes nucléaires à renoncer à cette option en ratifiant le Traité de non-prolifération. Nous continuerons de souligner l'importance de l'adhésion au Traité des États qui possèdent déjà ou sont sur le point d'acquérir les moyens techniques de production d'armes nucléaires, autrement dit l'adhésion des États «presque nucléaires».

Le Canada accueille avec joie l'entrée en vigueur du Traité et invite tous les pays à en faire un moyen efficace d'enrayer les dangers que comporte la prolifération des armes nucléaires. Nous espérons que les nations qui ont signé le Traité mais ne l'ont pas encore ratifié, de même que celles qui ne l'ont pas encore signé, procéderont à la ratification du Traité et en appliqueront les clauses de garanties destinées à empêcher la prolifération. Enfin, nous espérons fermement que ce grand pas en avant suscitera, conformément à l'Article VI du Traité, des efforts renouvelés en vue d'enrayer la course aux armements.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je joins ma voix à celle du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) pour marquer ce jour fort important. Tandis que nous devons nous réjouir, bien entendu, de cet événement, nous devons garder à l'esprit, comme nous le faisons tous, j'en suis sûr, combien il reste encore à accomplir avant d'avoir le sentiment que nous exerçons un contrôle effectif sur les armements nucléaires ou leur prolifération dans le monde; néanmoins, c'est un pas en avant qui doit nous réjouir.

Il est opportun, je pense, au moment où nous accueillons avec joie cet événement, de nous rappeler non seulement les efforts qu'à déployés le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais aussi ceux de ses prédécesseurs, en remontant jusqu'à l'honorable Howard Green, qui se sont tous inquiétés des armements atomiques et de leur prolifération. Nous ne devons pas oublier non plus les efforts des dévoués fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures. Je le répète, je suis heureux aujourd'hui de joindre ma voix à celle du ministre.

• (2.20 p.m.)

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, il est certain, bien sûr, que le monde entier se réjouit de savoir que le traité de non-prolifération a été ratifié par un nombre suffisant d'États pour qu'il entre en vigueur. Je m'associe au chef de l'opposition (M. Stanfield) et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour exprimer combien cette nouvelle nous réjouit.

Je crois que je ne dépasse pas la pensée et les sentiments des membres de la Chambre, quand je dis que nous ne devons pas nous laisser aller à trop d'optimisme à ce sujet, tout d'abord parce qu'il touche un problème qui n'est pas aussi fondamental par rapport au problème de la menace des armes nucléaires que certaines autres questions et, ensuite, parce qu'il y a d'autres nations importantes dans le monde qui n'ont pas ratifié le traité, parmi elles la France et la Chine. Ainsi, le cercle des nations signataires de ce traité présente encore de redoutables brèches. Enfin ce traité, comme le traité sur l'interdiction des essais n'effleure que la périphérie du problème de la menace de destruction nucléaire de l'humanité. Il indique simplement la nécessité de progresser dans cette voie par des discussions à la SALT et à la conférence de Genève sur le désarmement.

Permettez-moi de me joindre à tous les autres pour souligner l'importance de cette journée, mais je suis conscient du fait qu'il s'agit d'une initiative modeste et relativement moins importante que les décisions beaucoup plus importantes et difficiles que l'avenir réserve, et qui ne supprime pas pour le monde le danger d'une destruction nucléaire.

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, il nous fait plaisir de faire nôtres les propos tenus par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Nous nous réjouissons de cet événement historique qui marque la réalisation la plus importante jusqu'ici en matière de contrôle des armements.

Nous sommes sûrement heureux de constater que le Canada, qui a ratifié le traité en janvier 1969, a été de fait le premier à ratifier ce traité, parce que nous avons été la première nation techniquement capable de produire des armes nucléaires à renoncer à cette option en ratifiant le traité de non-prolifération.

Monsieur l'Orateur, le Canada a donné, à ce moment-là, un brillant exemple à l'humanité, parce que ce traité permettra sûrement aux hommes d'éviter de s'entre-tuer, comme cela aurait pu facilement se produire.

Nous sommes donc heureux de nous associer au gouvernement, de même qu'aux chefs des autres partis, pour saluer cette réalisation.